

## Diplôme d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle, option marques, dessins et modèles

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Industrie - Affaires et support technique client**

La certification concerne le domaine du conseil aux entreprises :

protection des signes distinctifs,  
protection des créations esthétiques,  
acquisition des titres de propriété industrielle,  
valorisation et exploitation des droits de propriété industrielle,  
défense des droits de propriété intellectuelle.

Code(s) NAF : **77.40Z**, **74.90B**, **69.10Z**

Code(s) NSF : **128**

Code(s) ROME : **H1206**, **M1403**, **M1402**, **K1903**

Formacode : **13253**

Date de création de la certification : **23/12/1965**

Mots clés : **conseil juridique**,  
**dessins et modèles et créations esthétiques**,  
**marques et indications géographiques**,  
**propriété industrielle et intellectuelle**

### Identification

Identifiant : **1240**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Article R.421-1 2° du Code de la propriété intellectuelle

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de la propriété intellectuelle relatif à l'inscription sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle, le diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option marques, dessins et modèles délivré par le CEIPI est requis pour se présenter aux examens professionnels organisés par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et devenir conseils en propriété industrielle spécialité « marques dessins et modèles ».

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

Appliquer le Droit de la propriété intellectuelle  
Appréhender la notion de dessin et modèle ainsi que les enjeux économiques des dessins et modèles. Appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition des droits sur un dessin ou modèle

#### Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Etudiants

par le droit d'auteur, par le droit des dessins et modèles, par le droit des marques. Maîtriser les règles applicables à la défense des droits sur les dessins et modèles par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale.

Appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition des droits sur un signe distinctif (indications géographiques, marques).

Maîtriser les règles applicables à la défense des droits sur les signes distinctifs par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale

Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises non seulement en France mais aussi dans le monde

Négocier et rédiger des contrats relatifs aux droits de propriété intellectuelle en tenant compte des enjeux économiques liés aux créations esthétiques et aux signes distinctifs.

Apporter les compétences théoriques et pratiques pour la maîtrise des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de conseil en propriété industrielle spécialité « marques, dessins et modèles ».

Evaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

## Modalités générales

La certification est obtenue après avoir suivi une formation de 287 heures de cours.

Elle comporte des cours magistraux, des travaux pratiques et des études de cas pour vérifier la maîtrise des compétences acquises.

La formation est assurée par des enseignants-chercheurs des universités, spécialistes du Droit de la Propriété Intellectuelle et des praticiens de la propriété industrielle en droit des dessins et modèles et des marques (conseils en propriété industrielle, avocats)

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Les candidats à la certification doivent être titulaires d'un master première année ou de tout diplôme jugé équivalent à un bac + 4.

### Compétences évaluées

Les compétences évaluées sont les suivantes :

Protéger les dessins et modèles et les créations esthétiques par le droit d'auteur, le droit des dessins et modèles en obtenant un droit exclusif d'exploitation.

Protéger les produits ou services par des signes distinctifs au niveau national, européen et international

Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises.

Assurer la défense des droits de propriété intellectuelle

### Centre(s) de passage/certification

- Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) de l'Université de Strasbourg

## *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Le diplôme de niveau I (nomenclature de 1969) est délivré avec les mentions applicables au système universitaire :

- Mention très bien
- Bien
- Assez-bien
- Passable

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Obtention du diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option « marques, dessins et modèles »

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Chaque année, environ 40 candidats obtiennent le diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option marques, dessins et modèles.

### *Autres sources d'information*

L'institut National de la Propriété Industrielle : <http://www.inpi.fr/fr/vous-etes/specialiste-de-la-pi/examen-personne-qualifiee-en-pi.html>

L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur : <https://oami.europa.eu/ohimportal/fr/academy>

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle : <http://www.wipo.int/portal/fr/>

L'Association des Conseils en Propriété Industrielle : <http://www.acpi.asso.fr/>

La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle: <http://www.cncpi.fr/>

L'Association Française des Spécialistes en Propriété Industrielle de l'Industrie : <http://aspi.asso.fr/>

L'Association des praticiens du droit des Marques et des Modèles : <http://apram.com/>